

<p align="center">REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SIDE-CAR CROSS INTER</p>

ARTICLE 1 - COUREURS ET PASSAGERS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les pilotes et passagers titulaires d'une licence délivrée par la FFM, NCA ou Internationale.

Pilotes de nationalité étrangère :

Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

A partir de la 4^{ème} année consécutive de licence FFM ou de résidence en France, les pilotes étrangers marqueront des points au classement du Championnat et toucheront les primes de qualifications et de manches.

Les pilotes étrangers ne rentrant pas dans cette disposition ne marqueront pas de point au classement du Championnat et toucheront uniquement une indemnité de 300 €.

Classes admises :

Machines au dessus de 350cc jusqu'à 750 2 temps ou 1000cc 4 temps.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués en fonction des classements de l'année précédente et valable pour toute la saison 2013 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Side-Car Cross Inter 2013 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – SELECTION DES EQUIPAGES

La sélection des équipages s'effectuera après les essais qualificatifs et ensuite seulement 2 "réserves" seront retenues pour leur éventuelle participation aux courses.

⇒ S'il y a jusqu'à 36 équipages :

Les 30 équipages les plus rapides des essais qualificatifs seront qualifiés.

Pilotes de réserve :

Le premier équipage de réserve sera l'équipage classé 31^{ème} et le deuxième équipage de réserve sera l'équipage classé 32^{ème}.

⇒ S'il y a plus de 36 équipages :

Les équipages seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les équipages non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Les 15 équipages les plus rapides du Groupe A et les 15 équipages les plus rapides du Groupe B seront qualifiés.

Equipages de réserve :

Le 1^{er} réserviste sera l'équipage ayant obtenu le meilleur chrono le second sera le premier non qualifié de l'autre Groupe.

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre d'équipages à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un équipage de plus que le Groupe B.

Lorsqu'un passager, régulièrement engagé à une épreuve se trouvera indisponible sur blessure, avant ou pendant les séances d'entraînement, le pilote pourra prendre le départ des chronos avec un nouveau passager à la condition que :

- La blessure soit dûment constatée par le docteur de service et le délégué FFM ;
- L'identité du nouveau passager soit régulièrement enregistrée par le club organisateur après contrôle de la licence ;
- Ce nouveau passager ait effectué au moins deux tours de reconnaissance du circuit avec le pilote.

Suite à un accident ou à un problème mécanique, possibilité de reformer un équipage avec l'obligation d'avoir participé aux essais chronométrés.

Participation des équipages de réserve :

La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5mn avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux équipages dans le parc d'attente.

Un équipage de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire, prendre le départ dans les autres manches.

Les deux équipages de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

ARTICLE 5 – EPREUVES ET PRIX

- Départ :

Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

- Durée :

Chaque épreuve de championnat de France de Side-Car Inter se disputera en trois manches de 20 minutes + 2 tours.

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle de 1h15 mn minimum.

- Prix d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 200 € augmentée des primes d'arrivée ci-dessous :

	€		€		€		€
1	140	6	70	11	45	16	20
2	120	7	65	12	40	17	15
3	100	8	60	13	35	18	10
4	90	9	55	14	30	19	10
5	80	10	50	15	25	20	10
Soit : 1 070 € x 3 = 3 210 €							

Total du plateau :

6 400 € + 3 210 € = 9 610 €

Un podium réservé aux 3 meilleurs équipages français devra être organisé.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRES SUR 1 JOUR :

La veille de l'épreuve :

13 h 30	20 h 00	Contrôles Administratif et Technique
---------	---------	--------------------------------------

Le jour de l'épreuve :

8 h 00	8 h 50	Libre Organisateur
9 h 15	9 h 45	Séance d'essais libres 30 mn
Libre Organisateur		
11 h 00	11 h 30	Essais Chronométrés Qualificatifs - 30 mn
11 h 35	11 h 40	Test de départ
13 h 00	14 h 00	Libre Organisateur
14 h 00		1 ^{ere} manche – 20 mn + 2 tours
Libre Organisateur		
15 h 45		2 ^{eme} manche – 20 mn + 2 tours
Libre Organisateur		
17 h 30		3 ^{eme} manche – 20 mn + 2 tours

HORAIRES SUR DEUX JOURS :

La veille de l'épreuve :

11 h 00	15 h 00	Contrôles Administratif et Technique
15 h 30	16 h 00	1ère séance essais libres – 20mn
17 h 00	17 h 30	2ème séance essais libres – 20mn

Le jour de l'épreuve :

9 h 15	09 h 45	Séance d'essais libres – 30mn	
11 h 00	11 h 30	Essais Chronométrés Qualificatifs – 30mn	
11h35	11h40	Test de départ	
14 h 00		1 ^{ere} manche	20mn + 2 T
15 h 45		2 ^{eme} manche	
17 h 30		3 ^{eme} manche	